



Maine et Loire

Maintenance FIDJI Franchement c'est petit !

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Maintenance FIDJI : FO DGFIP demande l'octroi d'une ASA au Directeur Général

Le 21 avril prochain l'application FIDJI sera indisponible pour cause de maintenance.

En conséquence de quoi, les SPF-E et SPF seront fermés au public et la journée neutralisée sur le plan comptable.

Dans le contexte sanitaire actuel, il ne nous semble en effet pas utile que des agents se déplacent et se rendent à leur poste de travail alors qu'ils ne pourront pas travailler. Ceux qui seraient en télétravail ne pourraient pas travailler non plus.

C'est pourquoi **FO DGFIP** a demandé ce matin au Directeur Général d'octroyer une autorisation spéciale d'absence aux agents concernés par cette maintenance à l'instar de ce que nous avons demandé pour la maintenance Hélios.

Maintenance FIDJI : FO DGFIP49 demande l'octroi d'une ASA à M Derrac

Bonjour Monsieur l'Administrateur Général des Finances publiques de Maine et Loire,

Le syndicat Force Ouvrière vous demande de bien vouloir revoir votre position sur votre refus d'accorder une ASA le mercredi 21 avril, pour les SPF/SPF-E/SDE.

L'outil de travail FIDJI n'étant pas mis à la disposition des agents par la direction, les agents n'ont pas à en subir les conséquences en imposant, soit un jour de congé (droit du travail), soit un retour sur site (crise sanitaire).

D'autres départements ont fait le choix logique, en cette période, d'accorder cette ASA.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les dernières consignes gouvernementales incitent à la plus grande vigilance (distanciation, télétravail, etc..).

Par conséquent, il paraît aberrant, voire totalement contradictoire, que des agents refusant légitimement de prendre un congé soient sommés de revenir sur site.

Une nouvelle fois, la décision de refuser une ASA intervient au dernier moment (la veille), laissant peu de latitudes aux agents, pris au dépourvu.

Aussi le syndicat Force Ouvrière vous demande d'accorder une ASA aux agents ne pouvant pas disposer de leur outil de travail.

Cordialement, Christel Lucas

La réponse de Monsieur Derrac

Bonjour Monsieur le Secrétaire départemental

Je suppose que vous avez eu connaissance de la réponse de la direction générale donnée en CTR

"Une opération de maintenance de l'application Fidji est effectivement programmée le 21 avril prochain.

Cette opération n'a pu être programmée sur le week-end et sera limitée à une journée uniquement.

Même si l'application Fidji ne peut être utilisée, les agents des SDE/SPF/SPFE peuvent accomplir d'autres missions comme effectuer l'analyse des dossiers papier en stock, faire du classement, préparer des envois des documents papier à la numérisation et réaliser des travaux sur Suivi Succession.

Compte tenu de ces éléments, il n'y a pas lieu d'octroyer d'autorisation spéciale d'absence au titre de cette journée."

Tous les responsables de SPF ont fait le point avec leurs équipes en ce sens.

Bien cordialement

M Derrac

La réponse du syndicat FO DGFIP aux Directeurs Général et local.



20 avril 2021

L'application FIDJI sera totalement indisponible le 21 avril prochain pour cause de maintenance. **F.O.-DGFIP** avait demandé jeudi 15 avril au Directeur général, l'octroi d'une **autorisation spéciale d'absence aux agents des SDE/SPF/SPFE compte tenu de la situation sanitaire**. En l'absence de réponse à l'ouverture du comité technique de réseau (CTR) lundi 19 avril, nous avons réitéré notre demande.

En séance, le Directeur général adjoint, qui présidait ce CTR, nous a répondu que : «ne s'agissant que d'une seule journée d'indisponibilité, il y a possibilité pour les agents de travailler sur d'autres tâches. Donc je vous dis fermement qu'il n'y aura pas d'ASA accordée le 21 avril.». Pendant les débats et avant même qu'il ne donne sa réponse, nous avons reçu un mail de la Direction des ressources humaines nous informant du refus réservé à notre demande. **Curieuse conception du dialogue...**

F.O.-DGFIP dénonce cette attitude qui relève au mieux de l'inconscience, au pire de la **provocation envers les agents des SDE, SPF et SPFE** qui subissent des réorganisations et néanmoins, font preuve de conscience professionnelle pour mener à bien leurs missions dans des conditions difficiles.

Dans un **contexte sanitaire** où le télétravail «n'est pas seulement une forte recommandation mais une obligation» selon la Ministre du Travail, dans une période où «l'effort sur le télétravail doit non seulement être maintenu et même renforcé» selon Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, **la DGFIP va donc demander à de nombreux collègues en télétravail de revenir physiquement à leur poste de travail pour une journée quand des réunions de service ne sont pas carrément programmées.**

Des consignes sont d'ores et déjà données en ce sens et voici les travaux qui sont préconisés :

«Si l'application Fidji ne peut être utilisée, les agents des SDE/SPF/SPFE peuvent accomplir d'autres missions

comme effectuer l'analyse des dossiers papier en stock, faire du classement, préparer des envois des documents papier à la numérisation et réaliser des travaux sur Suivi Succession.»

La Direction Générale a dû sécher les cours de management bienveillant et de ces bénéfiques sur la productivité et les conditions de travail sans parler de la petitesse du refus. De quoi parle-t-on en effet ? D'une journée au cours de laquelle la quantité de travail autre, recensée par les chefs de service eux-mêmes, ne suffira pas à occuper l'ensemble des agents que l'on s'obstine pourtant à faire revenir physiquement.

L'administration accuse volontiers les syndicats d'être dans la posture pour balayer leurs arguments. Et là, elle se situe dans quoi l'administration ?

Alors qu'elle multiplie les manifestations de mépris ces dernier temps, de quel côté obscur se situe-t-elle pour obliger les agents à venir simplement attendre patiemment, mais sur place, le retour du jeudi ?

C'est l'ensemble des agents de la DGFIP qui sauront s'en souvenir, notamment le 10 mai dans le cadre de la grève à l'appel de l'intersyndicale.

Ensemble prenons un printemps d'avance !



TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 10 MAI !